

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### Décision DG n° 2010-96 du 7 avril 2010 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030267S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2000-087 du 30 juin 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2002-125 du 29 juillet 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2004-136 du 17 juin 2004 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2008-176 du 19 juin 2008 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

Mme Sophie FOSSET, pharmacien contractuel à compter du 17 juin 2010 ;

Mme Sovannary GOSSE, pharmacien contractuel à compter du 19 juin 2010 ;

M. Lionel VIORNERY, docteur contractuel à compter du 30 juin 2010 ;

M. Jean-Christophe BORN, ingénieur chimiste contractuel à compter du 8 juillet 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 7 avril 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT